

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,

M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE, M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT, Mme Anne PICHON-KELLY pouvoir à Mme. Ghislaine BERGER, Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Hervé BONHOMME, Mme Karine PAULET, Mme Delphine BONNET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Laetitia SABATIER, Mme Dorothee SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY, et M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

Objet : FINANCES : aménagement urbains du centre-bourg – Approbation de l'opération et demande de financement extérieures

(Délibération 2023_12_09)

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-09-18 en date du 21 septembre 2023 portant demande d'aide financière au titre du fonds vert pour le projet d'aménagements urbains du centre bourg – Appui à l'ingénierie

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Sainte-Sigolène est labellisée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et a signé, en partenariat avec la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et la commune de Monistrol-sur-Loire, sa convention au programme PVD en septembre 2021. Elles se sont ainsi engagées à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet de revitalisation et de reconquête de leur centre-bourg afin de renforcer l'attractivité commerciale, valoriser le patrimoine bâti, développer le tourisme, et renforcer la mobilité à l'échelle du territoire intercommunal.

Formalisé au travers d'une convention ORT (Opération de Revitalisation de territoire) en mars 2023, le projet de territoire de la commune de Sainte Sigolène est inspiré de l'étude de revitalisation mise en œuvre suite à la labélisation « Petites Villes de Demain » de la commune.

Cette étude a mise en exergue 5 enjeux qui ont été validés comme orientations stratégiques :

• **Orientation n°1 Concentrer le développement communal sur le centre-bourg et développer une stratégie foncière pour anticiper les besoins de la commune.**

Accompagner certains ilots stratégiques sur la sortie de vacance, trouver une vocation aux dents creuses, valoriser les propriétés communales, adopter une stratégie pour penser le devenir des futures friches...

• **Orientation n°2 Valoriser le patrimoine bâti de la commune**

Maintenir la morphologie du bourg ancien, travailler la rénovation énergétique de l'habitat, adapter les logements de centre-bourg pour les personnes âgées ou jeunes actifs.

• **Orientation n°3 Requalifier les espaces publics au service de la mise en valeur du centre-bourg**

Retravailler les entrées de bourg, valoriser les abords des commerces, des équipements, animer l'espace public, etc.

• **Orientation n°4 Améliorer le maillage modes actifs pour diminuer la circulation automobile et renforcer la porosité du centre-bourg**

Pacifier les usages en favorisant le partage des voies, sécuriser les abords des établissements scolaires, inciter aux déplacements doux, travailler sur la signalétique ...

• **Orientation n°5 Créer une trame végétale à l'échelle du centre-bourg cohérente et vectrice de qualité**

Végétaliser les places minérales, mettre en valeur des espaces plantés, créer des connexions avec le grand paysage.

Ces enjeux ont conduit à la mise en place d'une feuille route sous forme d'un plan guide.

Aujourd'hui, la commune souhaite mettre en œuvre des actions prioritaires du plan guide dont la réalisation d'aménagements urbains de son centre-bourg pour lesquels elle sollicite des financements extérieurs.

Périmètre du projet

L'emprise précise du projet est la suivante :

- Le rond-point situé à l'intersection des voies : avenue de Marinéo, chemin de La Batie, rue Notre Dame des Anges, rue de La Victoire, avenue Lafayette
- Rue Notre Dame des Anges
- La rue de Verdun
- La placette à l'intersection des rues Notre Dame des Anges et rue de Verdun
- Le carrefour situé à l'intersection des rues : rue Notre Dame des Anges, rue Fayard Guillaumond, rue de Saint Didier, rue Charles Dupuy et la Place Général Leclerc

Descriptif et présentation du projet

Aménagements urbains de la rue notre dame des anges

Cet axe routier départemental fait partie intégrante du Tour de bourg et offre des perspectives sur l'une des places majeures de la ville, la place Jean Salque. Il bénéficie aujourd'hui d'un caractère très routier laissant peu de place aux autres usages et souffre d'une problématique liée à la vitesse excessive des véhicules qui l'empruntent. Les principaux objectifs de l'aménagement de cette rue sont :

- Redonner une place aux piétons sur le Tour de Bourg
- Apaiser la circulation et favoriser le partage des usages
- Développer de nouveaux usages (terrasse de café, bande cyclable...)
- Redonner de la cohérence par un traitement homogène de l'espace public de ce secteur.
- Permettre le maintien voire le renforcement des activités commerciales : faciliter l'accès (stationnement, liaisons piétonnes) et valoriser leurs abords par des aménagements adaptés (terrasses, stationnement, etc..) tout en maintenant une offre de stationnement sur la rue
 - Améliorer le paysage « urbain » en supprimant ou limitant l'impact des éléments inesthétiques
- Rationaliser l'éclairage public en intégrant le mobilier actuel.

Aménagements urbains de la rue de Verdun

La rue de Verdun, qui constitue une « accroche » entre la rue Notre dame des anges et le centre bourg de la ville de Sainte Sigolène fait partie intégrante du projet d'aménagement. Compte tenu de la vétusté des réseaux humides dans ces rues, ces derniers vont être remplacés préalablement aux travaux d'aménagement de surface.

Aménagement de la place du général Leclerc

La place du général Leclerc constitue une porte d'entrée du centre-bourg et l'une des accroches du « tour de bourg commerçant ». Elle est actuellement principalement dédiée à la voiture : stationnement, contre-allée, petit îlot routier. Il s'agit de lui donner une véritable vocation de place de centre-bourg marquant l'accroche avec le tour de bourg :

- En aménageant un espace public qualitatif offrant des espaces de terrasses
- En désencombrant l'espace pour donner une place aux piétons
- En sécurisant et en apaisant la circulation

La superficie du site à aménager est d'environ 1 000 m².

Création d'une placette rue Notre Dame des Anges

Le centre-bourg compte peu de placettes piétonnes et il apparaît aujourd'hui indispensable d'offrir ce type d'espaces qualitatifs pour l'ensemble des usages (habitants, commerçants...) afin de renforcer son attractivité.

Le parking existant situé aux abords de la RD Notre Dame des Anges sera requalifié en placette arborée/végétalisée permettant d'accueillir des terrasses au profit des commerces de proximité, tandis que les places de stationnement seront relocalisées sur la rue Notre Dame des Anges.

L'aménagement à réaliser vise à remplir les objectifs suivants :

- renforcer le réseau de placette du centre-bourg pour offrir des espaces de terrasses pour les commerces limitrophes
- aménager un espace public qualitatif mettant en valeur le « tour de bourg » historique de la ville et les principaux espaces commerçants
- améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du centre bourg.

La superficie du site à aménager est d'environ 315 m².

Globalement, les aménagements urbains à réaliser s'adapteront au contexte de réchauffement climatique, pour le confort des usages (ombrage, fraîcheur,...) et présenteront un caractère de durabilité (végétaux adaptés, gestion de l'eau,...). La végétalisation des espaces publics participera à matérialiser les continuités du maillage mode actif et à hiérarchiser les usages.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 408 401,30€ HT répartis comme suit :

Nature des dépenses	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre/Etudes	112 052,30 €
Travaux réseaux humides	618 950 €
Travaux enfouissement réseaux	100 000 €
Travaux d'aménagement de surface	577 399 €
Coût total prévisionnel total	1 408 401,30 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financements sollicités	Montant (HT)	Taux de financement
Etat (DETR)	774 620,72 €	55%
Fonds vert – Appui à l'ingénierie	20 288 €	1,44%
Région AURA	91 429,33 €	6,49%
Département Haute-Loire	131 331€	9,32%
CCMVR fonds de concours projets structurants	39 052 €	2,77%
Leader Axe 1 dispositif 1.1	30 000 €	2,13%
Leader Axe 2 dispositif 1.3	40 000 €	2,84%
Sous-total financements extérieurs	1 126 721,04 €	80%
Autofinancement	281 680,26 €	20%

Toutes explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement urbains du centre-bourg et ses modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent projet de délibération.

AR Prefecture043-214302242-20231214-2023_12_09-DE
Reçu le 19/12/2023

Membres en exercice	29
Présents	16
Représentés	4
Votants	20

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 19/12/2023
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 19/12/2023

Pour Copie conforme
Le 19/12/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCOUSE